

Bulletin d'inscription
Année 20 - 20

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Profession (facultatif) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Portable(facultatif):

E-mail :

Cotisation : 40 euros

Date :

Signature :

Autorisation parentale Année 20 -20

Je soussigné :
demeurant :

né le :

en ma qualité de⁽¹⁾:

de⁽²⁾ :

née le :

Téléphone⁽³⁾ :

Autorise à adhérer et participer aux activités organisées par le CAVO-PHOTO au 34 rue Paradis 01100 Oyonnax.

Autorise à participer aux sorties et évènements extérieurs au club.

Non accompagné(e)

J'autorise le CAVO-PHOTO à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité de l'enfant, et je m'engage à indemniser et rembourser le CAVO-PHOTO les frais et dépenses raisonnables et nécessaires engagés. J'accepte de supporter seul toutes les conséquences financières des pertes ou dommages causés par l'enfant au CAVO-PHOTO et ses préposés ou tiers ou à leurs biens. J'exonère le CAVO-PHOTO de toute responsabilité.

Accompagné(e) par un adulte⁽⁴⁾ :

J'atteste avoir le plein exercice de la puissance parentale à l'égard de cet enfant.

J'atteste avoir lu et accepter le règlement intérieur du CAVO-PHOTO.

Fait à :

Date :

Signature :

(1) : père, mère, tuteur

(2) : nom et prénom de l'enfant

(3) : Numéro de téléphone (portable ou fixe) obligatoire, ou nous pouvons vous joindre à tout moment en cas de besoins le jeudi ou pendant les sorties externes

(4) : Indiquez le nom et prénom de l'adulte accompagnant

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a été lu et approuvé par le bureau du **CAVO-PHOTO**.

- Le règlement de la cotisation annuelle (40€) implique l'acceptation de ce règlement intérieur.
- Le club photo d'Oyonnax est ouvert (hors fermeture estivale, des congés de Noël et fermetures exceptionnelles du local) les Jeudis soirs de 20h à 22h30 à la maison des associations d'Oyonnax.
- La cotisation, quelle que soit la date de paiement est valable pour la période du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
- Chaque membre du club reste le seul responsable de son matériel. Le club n'est pas assuré pour le matériel qui ne lui appartient pas.
- Le matériel appartenant au club pourra être prêté sur demande des membres actifs uniquement et en contre partie d'une caution fixée par le bureau.
- Les deux premiers cours sont gratuits. La cotisation au club est obligatoire lors de la 3ème séance.

Personne mineur

- Les mineurs de plus de 15 ans peuvent adhérer au club à la seule condition de fournir une autorisation parentale signée des parents ou tuteurs légaux qui servira également pour les sorties organisées par le club. (modèle d'autorisation disponible au club)
- Concernant les mineurs, les parents doivent accompagner leurs enfants à l'intérieur du club et venir les récupérer au même endroit. Dans le cas contraire, ils s'engagent en signant cette autorisation parentale à ne poursuivre aucun membre du comité directeur, du bureau ou tout autre membre du club en cas d'accident survenant à l'extérieur des locaux du club.

Les membres du Bureau